

# MÉMOIRE

Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-  
Comeau et Manic-5

***MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR :***

Monsieur Dean Carbonneau – Auto-Cam Baie-Comeau

Monsieur Benoît Michaud – Garage Pierre Lavoie

Monsieur Pierre Lavoie – Garage Pierre Lavoie

Monsieur Jacques Bérubé – Vision Chrysler

Monsieur Michel Bérubé – Vision Chrysler

Monsieur Patrick Tremblay – Carrefour Baie-Comeau

***AVEC LA COLLABORATION À LA RÉDACTION ET À LA RECHERCHE :***

Monsieur Frédéric Leblanc – Services Conseils Frédéric Leblanc Inc.

## TABLE DES MATIERES

QUI NOUS SOMMES .....	1
POURQUOI NOUS NOUS INTÉRESSONS À CE PROJET .....	2
ACCEPTABILITÉ DU PROJET POUR LE MILIEU .....	3
L’OPTION PROPOSÉE ET LES IMPACTS SUR LE MILIEU .....	4
INSATISFACTION CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ ET LA FIABILITÉ DE CERTAINES DONNÉES .....	7
MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PROJET.....	8
RECOMMANDATION DU PROJET.....	10
ANNEXE 1 – STATISTIQUES DE DÉBITS JOURNALIERS MOYENS ANNUELS .....	11
ANNEXE 2 – CONFIGURATION PROPOSÉE DE L’INTERSECTION AU KM 4 DE LA ROUTE 389 .....	12
ANNEXE 3 – COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE TOURISME CÔTE-NORD .....	13
ANNEXE 4 – EXTRAIT DU RAPPORT D’ANALYSE ENVIRONNEMENTALE.....	14
ANNEXE 5 – LETTRE DU MTQ AUX COMMERÇANTS DE LABELLE .....	15
ANNEXE 6 - PÉTITION.....	17

## QUI NOUS SOMMES

Nous sommes un groupe de 4 entreprises représentées par les personnes suivantes :

- Monsieur Dean Carbonneau – Auto-Cam Baie-Comeau
- Monsieur Benoît Michaud – Garage Pierre Lavoie
- Monsieur Pierre Lavoie – Garage Pierre Lavoie
- Monsieur Jacques Bérubé – Vision Chrysler
- Monsieur Michel Bérubé – Vision Chrysler
- Monsieur Patrick Tremblay – Carrefour Baie-Comeau

Nous nous faisons les porte-parole de l'ensemble des commerçants du secteur Est de la Ville de Baie-Comeau, inquiets des impacts négatifs du projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-2 (projet B selon le Ministère des Transports du Québec (MTQ)).

En appui à nos démarches, plusieurs citoyens et entrepreneurs de la Ville de Baie-Comeau ont signé une pétition (*annexe 6*). Nous sommes d'avis que si le Ministère va de l'avant dans le projet tel que présenté dans le scénario retenu, une partie importante des entreprises situées dans le secteur Est de la Ville de Baie-Comeau subiront des préjudices.

C'est pourquoi nous vous présentons dans ce mémoire des mesures d'atténuation nous permettant de compenser les pertes anticipées, tant au niveau du chiffre d'affaires que du nombre d'emplois, qui auront au final des conséquences négatives pour la population en général.

## POURQUOI NOUS NOUS INTÉRESSONS À CE PROJET

Notre groupe d'entrepreneurs s'intéressent à ce projet car selon les données présentées par le MTQ, il provoquera une diminution de la clientèle estimée à 10 %.

Le fait de dévier la route vers l'Avenue du Labrador, tel que proposé aujourd'hui par le Ministère des Transports du Québec, nous privera de visibilité auprès des personnes suivantes (non exhaustif) :

1. Les touristes visitant des attraits majeurs de la région tels que les barrages Manic-5 et Manic-2, ou se déplaçant vers le Labrador ;
2. Les travailleurs empruntant actuellement la route ;
3. Les personnes pratiquant des loisirs (chasse, pêche, motoneige, etc.) ;
4. Les résidents de Fermont et du Labrador.

La diminution de la clientèle anticipée aura des effets négatifs sur nos commerces. Voici les principales conséquences que nous subirons :

1. Diminution de notre chiffre d'affaires de 10 % : pour certains commerces, nous craignons une diminution plus importantes ;
2. Baisse de la marge de profit ;
3. Pertes d'emplois ;
4. Perte de valeur du parc immobilier ;
5. Dégradation des relations avec les fournisseurs et les institutions financières ;
6. Difficultés dans la vente d'immeubles ou la location de locaux commerciaux ;
7. Perte de visibilité de nos commerces.

Il est important de mentionner que les pertes d'emplois ont des effets très négatifs sur l'économie de la région. Les gens qui se retrouvent sans emploi diminuent leurs dépenses faute de moyens financiers, amplifiant ainsi la diminution du chiffre d'affaires des commerces. Également, ils peuvent être dans l'obligation de quitter la région pour se trouver du travail à l'extérieur. C'est l'environnement social et l'environnement économique qui sont touchés.

## **ACCEPTABILITÉ DU PROJET POUR LE MILIEU**

Il est important de mentionner que nous sommes favorables au projet d'amélioration de la route 389. Il est impératif qu'il y ait des investissements pour contrer la dégradation de la route et pour modifier la configuration pour la rendre plus sécuritaire. Cette route est un outil important pour le développement économique de notre région. Et les commerçants du secteur Est de la Ville de Baie-Comeau désirent bénéficier des retombées économiques positives, au même titre que toutes les entreprises de la région.

Pour nous, ce projet serait acceptable et même souhaitable, si des mesures d'atténuation étaient mises en place pour nous permettre d'amoindrir les impacts négatifs du déplacement du tronçon de route couvrant les quatre (4) premiers kilomètres.

Si aucune mesure n'est prise, nous subirons des préjudices importants tel que mentionné à la section précédente. Au fil des années, nous avons déployé beaucoup d'efforts et d'énergie pour le développement de nos entreprises, pour se faire connaître auprès de notre clientèle. Nous avons investi beaucoup d'argent dans la promotion de nos produits et services. Nous tenons à ce que les mesures d'atténuation proposées soient mises en place. Nous souhaitons que le Ministère des Transports du Québec se montre favorable aux demandes que nous présentons (voir sections subséquentes). Nous verrons ainsi s'amoindrir les conséquences négatives sur nos commerces suite aux travaux effectués pour le tronçon s'étendant de l'avenue du Labrador jusqu'à l'intersection du km 4 de la route 389.

## L'OPTION PROPOSÉE ET LES IMPACTS SUR LE MILIEU

L'option proposée pour les 4 premiers kilomètres à partir de la route 138 n'est pas, selon nous, la solution qui aura le moins d'impacts négatifs sur le milieu. Les commerces du secteur Est de la Ville de Baie-Comeau seront touchés de façon importante. Le fait que les gens empruntant la route 389 n'auront plus à passer par ce secteur de la municipalité provoquera une diminution des ventes réalisés (10 % selon les chiffres avancés par le MTQ) et toutes les problématiques qui en découlent.

Il est important de mentionner qu'il y a également, depuis le milieu des années 90, un autre accès à la route 389 par la route 138. Il s'agit de la route de contournement à partir du chemin de la Scierie (carrefour giratoire de Pointe-Lebel) qui vient rejoindre la route 389 à l'ouest du barrage Manic-2. Selon les données compilées par le Ministère des Transports du Québec, 270 véhicules empruntent cette route quotidiennement. Ce chemin d'accès servait initialement pour le transport du bois en longueur pour la Scierie des Outardes et Kruger. Le MTQ en a pris la gestion quelques années plus tard. Cette route est améliorée à chaque année. Le Ministère ne cache pas ses intentions de la paver au cours des prochaines années, ce qui aura pour effet de dévier d'avantage la circulation hors de la zone urbaine de Baie-Comeau. Il sera important alors de se donner des moyens supplémentaires pour faire la promotion de la route 389 ou de limiter l'accès à cette route pour la circulation lourde et hors-norme.

Voici deux tableaux et un graphique démontrant l'utilisation de la route 389. Vous pourrez constater que plusieurs personnes empruntent cette route, ce qui vient justifier notre position face au projet présentement à l'étude.

### TABLEAU I

#### Achalandage touristique aux sites de Manic-2 et Manic-5

	Nombre de visiteurs entre le 24 juin et le 31 août	
	Année 2014	Année 2015
<b>Manic-2</b>	4 879	5 175
<b>Manic-5</b>	5 309	5 927

*Source : Madame Julie Dubé, conseillère – Communication et collectivités, Hydro-Québec*

Les statistiques du Ministère des Transports du Québec indiquent qu'entre l'intersection de la route 138 et le chemin de la Rivière-aux-Anglais (km 11), il a circulé plus de 1 200 véhicules par jour entre les années 2012 et 2014. Le graphique II nous présente le débits journaliers moyens annuels (DJMA), pour les années 2012 à 2014 sur tous les tronçons de la routes 389.

Afin de démontrer l'importance de l'achalandage des utilisateurs de la route 389, Monsieur Pierre Lavoie a réalisé des sondages auprès des propriétaires des principaux lieux d'hébergement disponibles. Ces sondages ont été effectués le 9 novembre 2015 en communiquant directement avec les responsables des établissements. Nous ne vous présentons que les chiffres qui ont été vérifiés. Nous pouvons constater qu'il y a, aux établissements sondés, plus de 6 000 touristes annuellement et près de 4 000 villégiateurs. Le détail des résultats des sondages est présenté au tableau II.

**TABLEAU II**

**Achalandage touristique – hébergement**

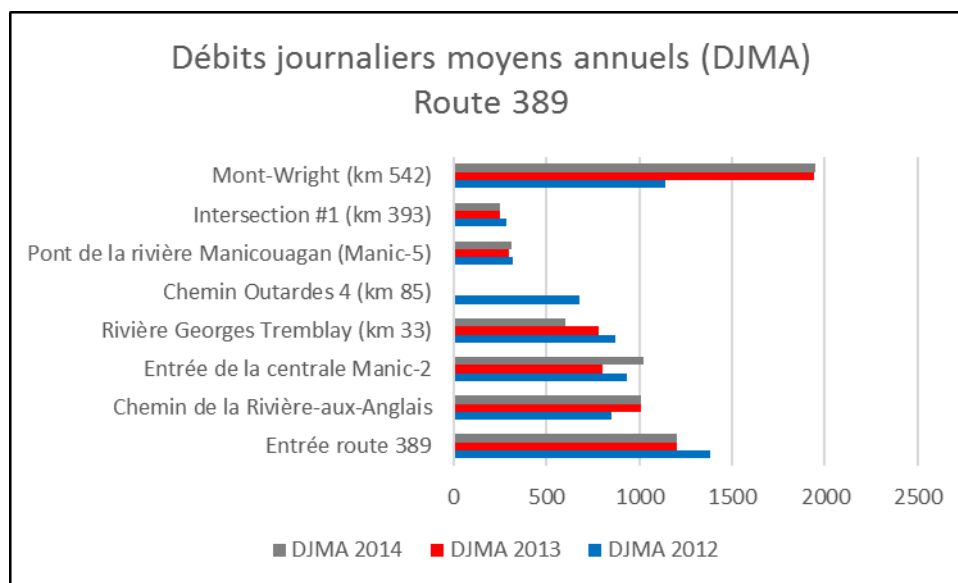
<b>Lieu d'hébergement</b>	<b>Période</b>	<b>Nombre de touristes</b>
<i>Motel de l'Énergie (km 210)</i>	Année	1 000 à 1 200
<i>Refuge du Prospecteur (km 336)</i>	Année	550 à 600
<i>Le Relais Gabriel (km 316)</i>	Année	800
<i>Pourvoirie Air Saguenay Lac Louise</i>	6 mois	350
<i>Pourvoirie Lac Bois Rond – Lac Louise</i>	6 mois	217
<i>Pourvoirie La Manic (km 226)</i>	6 mois	187
<i>Relais Manic – Outardes (km 94)</i>	Année	1050
<i>ZEC Varin Accès 1 et 2</i>	Année	800
<i>Camping Lac Barbel (km 400)</i>	Été	200
<i>Les Amis des Monts Groulx (km 334)</i>	Année	250
<i>Pourvoirie du Lac Miquelon</i>		150
<i>Lac Donlon</i>	Année	250
<i>Villégiateurs : chasseurs, pêcheurs, propriétaires de camps et leurs accompagnateurs</i>	Année	3 500 à 4 000

*Source : Sondages réalisés par Monsieur Pierre Lavoie le 9 novembre 2015*



## GRAPHIQUE I

### Débits journaliers moyens annuels – route 389



Ce graphique vous démontre que le premier tronçon de la route 389, s'étendant de la jonction de la route 138 au chemin de la Rivière-aux-Anglais (km 11) vient au second rang en terme d'achalandage. Vous comprendrez alors nos inquiétudes face à la solution proposée concernant la phase B du projet, plus particulièrement le déplacement vers l'avenue du Labrador de l'accès à la 389. Voir *l'annexe I* pour les résultats complets concernant le graphie II.

## **INSATISFACTION CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ ET LA FIABILITÉ DE CERTAINES DONNÉES**

Nous désirons faire part à la commission de certaines de nos insatisfactions concernant la disponibilité et de la fiabilité des informations. Nous sommes d'avis que certaines données fournies n'ont pas fait l'objet de recherches suffisantes ou ne sont tout simplement pas supportées par des faits. Voici la liste des irrégularités :

1. Les tests d'achalandage sur la route 389 réalisés à l'intersection du chemin de contournement à la hauteur de Manic-2 n'ont été réalisés que sur une seule journée. En se référant à la transcription de la séance de la soirée du 21 octobre 2015, nous pouvons constater que le commissaire responsable soulève la question en ces termes : « Considérez-vous que statistiquement une journée, c'est représentatif et suffisant pour que vous ayez un portrait réaliste de la situation ? ».

Comment peut-on se baser sur les résultats d'une seule journée pour estimer le débit journalier moyen annuel ?

2. Le Ministère des Transports du Québec a identifié 4 commerces impactés par la diminution du trafic sur le boulevard Comeau : 2 commerces identifiés achats courants (dépanneur et station-service) et 2 commerces de type restauration-hébergement. Après vérification de notre groupe, aucun commerce n'a été contacté directement par le MTQ ou un autre organisme pour avoir des informations sur le volume de ventes, par exemple pour avoir des données statistiques pour fins de vérification. Nous considérons donc ces calculs comme purement théorique.
3. Le MTQ n'a pas l'intention de consulter les autres commerçants du boulevard Comeau pour connaître la composition de leur clientèle et les ventes générées par les utilisateurs de la route 389 (mis à part les 4 commerces identifiés au point précédent). Le Ministère avance les concepts d'achats courants, semi-courants et réfléchis, sans faire d'études sur le terrain.
4. Pour ce qui est du nouveau tronçon à partir du km 4 jusqu'à l'avenue du Labrador, le Ministère indique qu'il n'y a qu'une ou deux lignes de transport d'électricité à traverser. Selon nos observations, il y en aurait plutôt quatre (4), ce qui vient augmenter les coûts du projet de façon importante.

## MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PROJET

Afin de rendre le projet acceptable pour les commerçants du secteur Est de la Ville de Baie-Comeau, nous demandons d'adopter les mesures d'atténuation suivantes :

1. Maintenir le tronçon actuel de la route 389 avec mise à niveau sécuritaire. Il est important de maintenir ouvert ce tronçon qui permet le maintien de la circulation en cas d'accident ou d'entrave.
2. Limiter l'accès de la route de contournement (du carrefour giratoire de Pointe-Lebel (route 138) à l'intersection de la route 389 à l'ouest du barrage Manic-2) à la circulation lourde. Établir des mesures de contrôle pour en interdire la circulation aux voitures et camions légers.
3. Maintenir la route actuelle avec la désignation « Route 389 ». Nous recommandons que ce soit l'avenue du Labrador qui soit connecté par une intersection en « T » à la route 389. Il y aura donc poursuite de la route vers sa sortie actuelle sur le boulevard Comeau (route 138). On augmente ainsi la sécurité des usagers de la route en favorisant un virage vers la droite pour le trafic en provenance du nord (*annexe 2*).
4. Consulter les commerçants touchés par la construction du nouveau tronçon de route s'étendant de l'avenue du Labrador jusqu'au km 4 sur la route 389, concernant la configuration de l'intersection et l'affichage à y installer.
5. Priorisation aux commerces qui seront affectés par le projet d'amélioration de la route 389 concernant l'affichage à proximité de l'intersection du kilomètre 4.
6. Que le tronçon actuel partant du boulevard Comeau soit au cœur de la stratégie touristique de Tourisme Côte-Nord, qui souhaite doter la route 389 d'une signalisation touristique officielle<sup>1</sup>. (Voir l'*annexe 3* pour le communiqué de presse de Tourisme Côte-Nord)
7. Mise en place d'un comité d'affichage et de signalisation visant la promotion des commerces affectés par la diminution de l'achalandage<sup>2</sup>. Vous trouverez en *annexe 4* une recommandation similaire pour la municipalité de Longue-Rive dans le cadre d'un projet de route de contournement.

---

<sup>1</sup> TOURISME CÔTE-NORD, Collaboration sans précédent visant à développer les routes 389, 500 et 510 auprès des touristes, communiqué de presse, 20 octobre 2015.

<sup>2</sup> DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES, Rapport d'analyse environnementale pour le projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire de la Municipalité de Longue-Rive, Ministère des Transports, dossier 3211-05-399, 14 novembre 2006.

8. Effectuer un suivi de l'impact économique afin de caractériser les répercussions du projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5<sup>3</sup>. (Voir l'*annexe 4* pour une recommandation similaire)
9. Conserver le tronçon entre le boulevard Comeau et le km 4 de la route 389 permettra d'éviter des entraves sur la route 138 à l'intérieur des limites de la ville pour des équipements qui arrivent par bateau (exemple : la machinerie devant être transportée vers le nord). Donc, on conserve un accès privilégié au quai et aux équipements qui proviendraient de l'est de Baie-Comeau.
10. Mandater une firme afin de réaliser une enquête auprès des commerçants qui sont particulièrement affectés par le projet<sup>4</sup> (voir l'*annexe 5* pour un projet similaire dans la municipalité de Labelle). Dans le cas de la municipalité de Labelle, c'est la société AECOM qui a été mandatée pour la réalisation du mandat en 2014.

---

<sup>3</sup> Idem

<sup>4</sup> CHAMBRE DE COMMERCE DE LABELLE, Lettre du MTQ aux commerçants de Labelle, Saint-Jérôme, 1<sup>er</sup> mai 2014.

## **RECOMMANDATION DU PROJET**

Comme mentionné dans ce document, nous sommes en accord avec le projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5.

Ce que nous revendiquons, c'est l'application de diverses mesures d'atténuation concernant le tronçon s'étendant de l'extrémité sud de la route 389 au kilomètre 4. Ces mesures sont nécessaires pour nous permettre d'opérer nos commerces en toute quiétude, en atténuant les impacts négatifs provoqués par le projet.

Nous demandons la collaboration du Ministère des Transports du Québec afin de nous permettre de bénéficier des mesures d'atténuation pour diminuer l'impact sur nos commerces.

Dans ces conditions gagnantes, nous appuierons le projet d'amélioration de la route 389.

## ANNEXE 1 – STATISTIQUES DE DÉBITS JOURNALIERS MOYENS ANNUELS

Sections de la route 389		Statistiques de débits journaliers 2012	Statistiques de débits journaliers 2013	Statistiques de débits journaliers 2014
À	De	DJMA	DJMA	DJMA
Intersection de la route 138	500 mètres au nord du chemin de la rivière aux Anglais (km 11)	1380	1200	1200
500 mètres au nord du chemin de la rivière aux Anglais (km 11)	Entrée de la centrale Manic-2	850	1010	1010
Entrée de la centrale Manic-2	Km 33	930	800	1020
Km 33	Km 85	870	780	600
Km 85	Pont de la rivière Manicouagan (Manic-5)	680	...	....
Pont de la rivière Manicouagan (Manic-5)	Km 393	320	300	310
Km 393	Km 542 (Mont Wright)	280	250	250
Km 542	Frontière du Labrador (Fermont)	1140	1940	1950

N.B. : Les cases vides signifient que les comptages n'ont pas eu lieu pour l'année mentionnée. En aucun cas les données sur les débits journaliers moyens ne peuvent être généralisées ou extrapolées pour l'ensemble de la route 389. Les comptages ont été effectués pour un secteur précis et ne sont représentatifs que pour les secteurs auxquels ils font référence.

## ANNEXE 2 – CONFIGURATION PROPOSÉE DE L'INTERSECTION AU KM 4 DE LA ROUTE 389

5/11/2015

Google Maps

Google Maps Google Maps

<https://www.google.ca/maps/@49.2301675,-68.2201275,14z?hl=fr>

1/1

## ANNEXE 3 – COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE TOURISME CÔTE-NORD

1



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour diffusion immédiate

### COLLABORATION SANS PRÉCÉDENT VISANT À DÉVELOPPER LES ROUTES 389, 500 ET 510 AUPRÈS DES TOURISTES

Sept-Îles, Baie-Comeau, le 20 octobre 2015 - Les ATR de la Côte-Nord, Destination Labrador et le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Terre-Neuve-Labrador amorcent une collaboration sans précédent visant à commercialiser les routes 389, 500 et 510 auprès des touristes.

Réunis à Goose Bay le 27 août dernier, les partenaires ont identifié des orientations communes à court et moyen termes. La première est de doter ce trajet d'un nom et d'une image de marque évocatrice de la démesure du territoire nordique. « Le Nord est vaste et témoigne des grands projets qui ont façonné nos sociétés modernes. Que l'on pense aux grands ouvrages hydro-électriques ou aux gigantesques chantiers miniers, les routes 389, 500 et 510 constituent une aventure puissante et à la limite, déstabilisante », mentionne Grétha Fougères, directrice générale de Tourisme Côte-Nord | Manicouagan. L'histoire des Premières nations, de la traite des fourrures et du rôle de la pêche dans le mode de vie nordique devraient également faire partie intégrante de la thématique. Le tout orchestré sur un échéancier de réalisation qui sera à déterminer.

La première étape du partenariat sera de développer le concept thématique de la route afin de rassembler tous ses produits touristiques sous une même marque. Dans un deuxième temps, les ATR de la Côte-Nord souhaiteraient doter la route 389 d'une signalisation touristique officielle, comme cela est le cas pour la route 138 qui porte le nom de la Route des Baleines. Cette signalisation pourrait changer sur le territoire du Labrador, mais le nom de l'itinéraire touristique demeurerait le même.

Les ATR, Destination Labrador et le RDÉE ont convenu de poursuivre l'avancement de ce projet au cours de l'automne. L'image de marque devrait être travaillée au cours de l'hiver 2016. L'ensemble des démarches relatives à la mise en place de ce futur itinéraire touristique sera validé avec les intervenants touristiques des pôles de Blanc-Sablon, Baie-Comeau et Fermont, ainsi qu'avec les conseils d'administration des deux ATR de la Côte-Nord.

*Tourisme Côte-Nord | Duplessis et Tourisme Côte-Nord | Manicouagan sont des organismes privés sans but lucratif, reconnus et mandatés par le gouvernement du Québec en matière de concertation régionale, de développement de l'offre touristique de signalisation, de promotion d'accueil, et d'information, pour la région. Le ministère du Tourisme du Québec reconnaît ces partenaires pour établir les priorités, les grandes orientations, et les actions stratégiques qui assurent le déploiement de la Côte-Nord.*

-30-

#### Sources et informations :

**Tourisme Côte-Nord**

Catherine Allard

Responsable des communications et des relations publiques

418 962-0808 ou sans frais le 1 888 463-0808 | [communications@cotenordqc.com](mailto:communications@cotenordqc.com)



## ANNEXE 4 – EXTRAIT DU RAPPORT D'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

### *Projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire de la municipalité de Longue-Rive*

« [...] Quant aux recommandations, on insiste premièrement sur l'élaboration d'une stratégie d'affichage prenant en compte les avis de la communauté d'affaires et des autorités municipales et devant être planifiée et négociée avant l'ouverture de la voie de contournement. En second lieu, il est primordial que des accès au centre-ville, entre l'entrée et la sortie de la voie de contournement, soient inclus au projet afin de donner une seconde chance aux usagers de passer par le centre-ville. Enfin, mentionnons l'importance de l'implication publique et communautaire (locale et régionale) dans la planification des actions à mettre en œuvre à la suite de la réalisation du projet. La question de la relocalisation de commerces et d'entreprises le long de la voie de contournement ne s'applique pas dans le cas de Longue-Rive (ni dans aucun cas québécois) puisqu'une servitude de nonaccès est imposée par le MTQ sur la voie de contournement. Néanmoins, les autorités municipales gagneront à contrôler le développement commercial à proximité des accès par l'application de leur règlement de zonage. La mise en place d'un comité d'affichage et de signalisation pourrait donner aux commerçants, aux autorités municipales et au MTQ toutes les chances de s'entendre sur un affichage adéquat visant la promotion des services touristiques et commerciaux. Enfin, un suivi de l'impact économique est également recommandé afin de caractériser les répercussions du projet de contournement sur l'économie locale de Longue-Rive. Pris dans une perspective plus large, ce suivi aurait également comme objectif de caractériser l'impact de ce type de projet sur l'activité économique des petites communautés.

Nous recommandons au MTQ de former un comité comprenant des représentants de la communauté d'affaires et des autorités municipales afin d'établir une stratégie concertée d'affichage et de signalisation.

Nous recommandons également l'élaboration d'un programme de suivi des répercussions du projet sur l'activité commerciale locale deux ans et cinq ans après l'ouverture de la voie de contournement. Ce programme devra être déposé au MDDEP lors de la demande visant l'obtention d'un certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la LQE. [...]»

## ANNEXE 5 – LETTRE DU MTQ AUX COMMERÇANTS DE LABELLE

7/11/2015

Lettre du MTQ aux commerçants de Labelle - Chambre de Commerce de Labelle

### Lettre du MTQ aux commerçants de Labelle

#### **Nous publions à votre attention la lettre du MTQ que nous avons reçus pour les commerçants de Labelle**

*Saint-Jérôme, 1er mai 2014,*

*À l'attention des commerces de Labelle,*

*Madame, Monsieur,*

*Dans le cadre d'un protocole de suivi économique du contournement de la route 117 à Labelle, le ministère des Transports du Québec a mandaté la firme AECOM afin de réaliser une enquête auprès des commerçants qui sont particulièrement concernés par le contournement de la route.*

*De façon plus spécifique, l'enquête comporte deux volets complémentaires. Dans le premier volet, des entrevues personnalisées seront effectuées auprès de chacun des gestionnaires ou propriétaires de commerces afin de caractériser plus en profondeur la nature des activités actuelles, l'importance relative de la clientèle de transit, et de s'enquérir de votre perception sur les impacts du contournement de la route 117. Dans le second volet, une enquête sera effectuée auprès de la clientèle de chacun des commerces afin d'en établir leur profil.*

*Pour ce faire, AECOM communiquera avec vous au cours du mois de mai afin d'approfondir la situation propre à votre établissement. Cet entretien visera également à obtenir votre accord pour l'organisation de l'enquête auprès de votre clientèle et d'en établir les modalités.*

*Nous tenons à souligner l'importance de votre participation dans la mesure où les informations recueillies permettront de mieux analyser les répercussions de la voie de contournement de la municipalité de Labelle sur les activités commerciales de Labelle et de fournir des propositions de mesures d'atténuation. Vos commentaires et préoccupations nous intéressent, n'hésitez pas à les partager lors de vos entretiens avec AECOM.*

chrome-extension://oocodkiihpojmmeqhcldghfdjhj/front/in\_scdation/reformat.html

1/2

7/11/2015

Lettre du MTQ aux commerçants de Labelle - Chambre de Commerce de Labelle

*Le ministère des Transports du Québec et AECOM s'engagent à la plus stricte confidentialité concernant les données recueillies.*

*Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.*

*Lucie Tanguay, Chargée de projet  
Agronome, Agente de recherche  
Tél : 450-569-7414, poste 4100  
lucie.tanguay@mtq.gouv.qc.ca*

*Ministère des transports  
Direction Laurentides-Lanaudière  
222, rue St-Georges  
St-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9*

*Marie Charra, Responsable des Enquêtes  
Économiste  
Urbanisme, Économie et Aménagement durable  
Tél. : 514-287-8500, poste 8119  
marie.charra@aecom.com*

*AECOM  
85, rue Sainte-Catherine Ouest,  
Montréal (QC) Canada H2X 3P4*

Links

## ANNEXE 6 - PÉTITION

### Voici le texte inscrit sur la pétition :

#### PÉTITION NON AU DÉTOURNEMENT DE LA ROUTE 389

CONSIDÉRANT QUE cette décision aura un impact négatif majeur sur l'économie dans le secteur Est (Marquette) de la Ville de Baie-Comeau.

CONSIDÉRANT QUE cette décision peut amener des pertes d'emplois pour la Ville de Baie-Comeau.

CONSIDÉRANT QUE cette décision diminuera de près de 10% l'achalandage dans les commerces du secteur Est de la Ville de Baie-Comeau.

Nous, citoyens et citoyennes de la Ville de Baie-Comeau et commerçants du secteur Est, demandons au ministre David Heurter de réclamer au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) la tenue d'une audience publique relativement à la phase B du programme d'amélioration de la route 389 du Ministère des Transports, soit de dévier l'actuelle route 389 vers le parc industriel Jean-Noël Tessier.

En foi de quoi, nous avons signé à Baie-Comeau :

---

Nombre de signataires de la pétition : **245**